

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 057539

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8110

Société : RAD

(81 777)

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SEUKAT Ali

Date de naissance : 26/10/1969

Adresse : SIDI NEDARDOU PALMIERS
CASABLANCA

Tél. : 0661188496

Total des frais engagés : 3 600 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 31/08/2021

Nom et prénom du malade : SEUKAT INES

Age : 17 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 31/08/2021

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/08/21	Kelv Dent		3000,00 Dt	Pr. Mohamed RAHMI Traumatologie - Chirurgie INPE : 091037312

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Centre de Radiologie 18N EMIRAT DUBAI	31/08/21	P545	600,00 Dt

AUXILIAIRES MEDICAUX

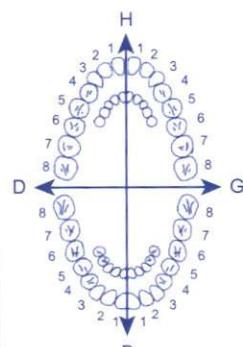
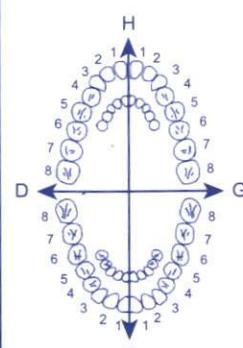
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D	00000000	B	00000000	
G	00000000		00000000	
	35533411		11433553	
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

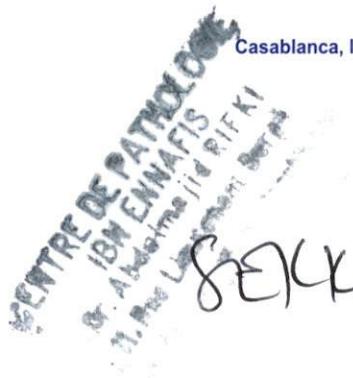
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

213 AR 783



Casablanca, le

81/08/2011



SEKKAT INES

Kunst Symbol du Dr. Dr. Ines
My patient age 19

Fr. MAZHAR RAHMI
Trophéologie - Orthopédie
INRS : 091037382
53

Angle boulevard Nador et Atlantide , quartier POLO - Casablanca

Tél.: 0522 79 33 00 / 0522 21 80 31 - Fax : 0522 21 32 95

E-mail : avicenne.clinic1@gmail.com

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

FACTURE

REF : FA21003293

Date de facturation 31 / 08 / 2021

Médecin traitant Pr. RAHMI

Patient Mlle Ines SEKKAT

Demande référence H213AR0783

Demande reçu le 31/08/2021

A Payer	600,00	Dhs
coefficient-P	545	
Mode de règlement	Espèce	

Arrêtée la présente facture à la somme de : SIX CENTS DIRHAMS

Dr. A. RIFKI



ICE : 001808260000087 INPE : 91120584 INPE du Laboratoire : 093002954

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

Reçu le : **31/08/2021**

Notre réf. : **H213AR0783**

Édité le : **03/09/2021**

Prescripteur : **Pr. RAHMI**

Âge : **17 ans**

Patient(e) : **Mlle Ines SEKKAT**

Organe : **Parties molles**
(Kyste synovial du poignet)

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

Pièce d'exérèse pesant moins de 1gr et mesurant 3x1,4x0,8cm correspondant à une formation kystique ouverte à paroi peu épaisse blanchâtre entourée par places de tissu adipeux incluse en totalité.

L'examen microscopique montre une paroi fibreuse, partiellement bordée d'un revêtement de type synovial souvent aplati. Sous ce revêtement, le tissu est ponctué de quelques lymphocytes. En périphérie, il existe un tissu fibreux dense de type tendino-ligamentaire et un tissu fibro-adipeux entourant cette paroi sans particularités.

Conclusion :

- Kyste synovial.
- Absence de malignité.

Dr A. RIFKI

COMPTE RENDU OPERATOIRE

Chirurgien : P. RAHMI

Anesthésiste : D. BASHI

Patient : SEKKATINES

Age :

Diagnostic : Kyste synovial du doigt DI

STS Anesthés. Mohamed DD.

Incision centrale du doigt sensible.

hémostase des berges, la cutanée n'est pas

en kyste synovial polylobé et posse

à la clarté purgée au niveau du lobelet

au niveau de l'articolation du doigt

Extraction du kyste. Hémostase.

Facture par un suture

Dr. Mohamed RAHMI
Traumatologie Orthopédie
INFE : 091037382

CLINIQUE AVICENNE

BULLETIN D'ENTREE / SORTIE

N° DE DOSSIER 21H31090229

NOM DU PATIENT Mme SEKKAT Ines

PRISE EN CHARGE PAYANT MUPRAS

NUMERO PRISE EN CHARGE

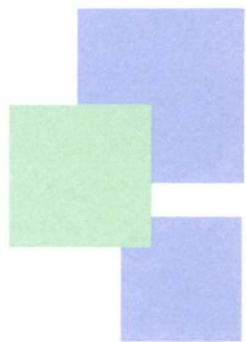
DATE D'ENTREE 2021-08-31 09:02:28

DATE DE SORTIE 2021-08-31 11:00:00

AVICENNE
CLINIQUE

ابن سينا
مصحة الاختصاصات

Avicenne
Clinique
N° 17 boulevard Atlantide Polo Casablanca
Tél: 0522 79 33 00 / 0522 21 80 31 - Fax : 0522 21 32 95 - E-mail : avicenne.clinic1@gmail.com
C.N.S.S : 9498488 - I.F : 14364589 - Patente : 36335425 - ICE : 001680339000075 - RIB: 011 780 0000942100001471 96



PATIENT : Mme SEKKAT Ines
 SEJOUR : Du 31/08/2021 au 31/08/2021

FACTURE : 202101834
 DU : 31/08/2021

CLINIQUE

Prestation	Quantité	Prix Unitaire	Total
FORFAIT	1	3 000,00	3 000,00
TOTAL CLINIQUE			3 000,00

AUTRES PRESTATIONS

Prestation	Quantité	Prix Unitaire	Total
TOTAL AUTRUI			0,00

Arretée la présente facture à la somme de TROIS MILLE DIRHAMS

L'article 6 de la loi de finances (L.F.) n° 100-14 pour l'année budgétaire 2015, promulguée par le décret n° 1.14.195 du 1er octobre 1436 (24 décembre 2014) relative aux droits de timbres

AVICENNE

CLINIQUE

	PATIENT
TOTAL TTC	3 000,00

ابن سينا

مصحة الاختصاصات

AVICENNE CLINIQUE
 100-14
 1.14.195
 24/12/2014
 3 000,00 - Fax : 0522 21 32 95
 avicenne.clinic@gmail.com

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

Reçu le : **31/08/2021**

Edité le : **03/09/2021**

Âge : **17 ans**

Notre réf. : **H213AR0783**

Prescripteur : **Pr. RAHMI**

Patient(e) : **Mlle Ines SEKKAT**

Organe : **Parties molles**
(Kyste synovial du poignet)

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

Pièce d'exérèse pesant moins de 1gr et mesurant 3x1,4x0,8cm correspondant à une formation kystique ouverte à paroi peu épaisse blanchâtre entourée par places de tissu adipeux incluse en totalité.

L'examen microscopique montre une paroi fibreuse, partiellement bordée d'un revêtement de type synovial souvent aplati. Sous ce revêtement, le tissu est ponctué de quelques lymphocytes. En périphérie, il existe un tissu fibreux dense de type tendino-ligamentaire et un tissu fibro-adipeux entourant cette paroi sans particularités.

Conclusion :

- Kyste synovial.
- Absence de malignité.

Dr A. R'FKI